

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention à l'association la Croix-Rouge- Unité locale de Quimper -
Formation aux premiers secours pour les 11-15 ans**

Dans le cadre de sa politique jeunesse à destination des 11-15 ans, la ville de Quimper lance une campagne d'initiation aux gestes qui sauvent (PSC1 et GQS), en partenariat avec la Croix-Rouge française de Quimper, durant toute l'année 2023. Au total 200 jeunes seront formés sur 2023. La commune de Quimper attribue à la Croix Rouge une subvention de 10 000€ pour organiser ces formations.

Afin de favoriser la citoyenneté à travers la promotion de la culture de la sécurité civile et l'éducation à la responsabilité, la ville de Quimper lance en 2023 une action inédite : contribuer au financement de formations aux gestes qui sauvent pour les 11-15 ans organisées par la Croix Rouge Française- Unité locale de Quimper.

L'objectif de cette campagne est de former 200 jeunes quimpérois sur l'année 2023. Il s'agit de la formation PSC1 et celle du « Gestes qui sauvent (GSQ) » qui sont plus adaptées aux 11-12 ans.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à ces formations : tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation tout au long de la journée.

Deux formations seront proposées, au choix, aux jeunes candidats :

1) Le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1 :

Cette formation a été créée pour donner à chaque citoyen les compétences afin d'effectuer les gestes de premiers secours en cas d'accident, tant dans la vie quotidienne qu'en situation de catastrophe.

Les objectifs de la formation :

- prévenir et évaluer les risques pour éviter le sur-accident pour soi-même ou son entourage ;
- reconnaître les signes de détresse vitale pour alerter et informer les secours sur l'état de la victime ;
- pratiquer les gestes de secours qui éviteront l'aggravation de l'état de la victime ou une issue fatale en attendant l'arrivée des secours.

La formation dure huit heures (9h-12h30 et 13h30-18h), par groupe de dix personnes.

2) Les gestes qui sauvent (GQS) :

Cette formation permet l'initiation aux gestes de premiers secours. Son objectif est d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. Reconnue par l'État, la formation GQS permet à chacun de connaître les gestes à pratiquer lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles. Elles se tiennent sur des sessions de deux heures par groupe de dix personnes.

Un tarif accessible permettra de faciliter l'accès à ces formations. Ces formations, dispensées par la Croix-Rouge française, coûtent 60 € à chaque participant. Grâce à ce nouveau dispositif, la ville de Quimper participe à hauteur de 50 € par participant, le reste à charge pour chaque jeune Quimpérois est alors de 10 € pour le PSC1 et 3 € pour le GQS.

Madame Médora MOSTAJO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 10 000 € à l'association la Croix-Rouge Française-Unité locale de Quimper (ligne budgétaire 40.6574.710.7101).